

**Parce que  
Radio-Canada,  
c'est nous**

La négo en continu | n° 11  
28 mars 2022



## **Nouvelles offres patronales L'employeur propose... d'appliquer la convention collective**

Après 32 rencontres de négociation consacrées à expliquer les nombreux problèmes occasionnés par la structure de postes déficiente qu'on retrouve à Radio-Canada (trop grand nombre d'employé-es précaires par rapport aux employé-es permanents; absence de mécanismes objectifs permettant de réduire les décisions arbitraires patronales dans l'attribution des postes, des horaires et des affectations; absence de perspectives concrètes d'obtention de permanence entraînant un fort taux de roulement dans les équipes de travail; etc.), notre comité de négociation était en droit de s'attendre à des réponses concrètes de la part de l'employeur, vendredi dernier. D'autant plus que celui-ci nous avait annoncé qu'il allait procéder à un nouveau dépôt censé répondre à nos demandes visant stabiliser la structure de poste et à consolider les équipes de travail.

Convenons que les attentes de notre comité de négociation étaient tout de même légitimes.

La proposition de l'employeur? Octroyer la permanence à une cinquantaine de personnes occupant le même remplacement depuis plus de deux ans. Ce qui revient, en fait, à appliquer la convention collective

pour ces cinquante employés qui occupent le même emploi, dans le même service (la même « chaise », comme on dit) depuis plus de 24 mois.

Bien sûr, la convention actuelle prévoit que cette permanence n'est accordée qu'après 36 mois. Réduire cette période à 24 mois, il faut le reconnaître, constitue le premier « mouvement » de la part de l'employeur à la table de négociation. Wouuuuh.

### **Toujours pas de chiffres**

Le hic, c'est qu'il nous est difficile de savoir combien, de ces cinquante postes, sont déjà

(suite page 2)



**Casquettes et gobelets ont fait leur apparition dans plusieurs stations de Radio-Canada, s'immisçant sur les plateaux de tournage et autres milieux de travail. Ci-haut, les membres de la station de Québec se sont réunis, vendredi dernier, pour appuyer le comité de négociation lors de sa rencontre.**

occupés par la même personne depuis plus de 36 mois! En supposant que c'est le cas pour une bonne partie d'entre eux, le « nouveau dépôt » du comité patronal se résumerait en fait... à appliquer la convention collective.

En effet, l'employeur n'a toujours pas déposé les chiffres, statistiques et autres données que le STTRC avait demandés il y a maintenant près d'un an, rendant difficile une telle vérification (rappelons que Radio-Canada s'était engagée à répondre à cette requête; depuis la remise de données incomplètes l'été dernier, le comité patronal repousse sans cesse la livraison des documents réclamés).

C'est donc dire que l'employeur a totalement ignoré le sens de notre demande relative à la création de postes permanents :

- Évaluer, pour chaque service, l'évolution du nombre d'heures travaillées par les employé-es permanents, temporaires et contractuels;
- Identifier, dans les différentes équipes de travail, la part des heures de travail qui répondent à des besoins réguliers et récurrents de la Société Radio-Canada, mais qui sont assumées, sur une base tout aussi régulière, par des employé-es temporaires ou contractuels;
- Découlant de cette analyse, identifier les postes permanents qui pourraient être créés dans chaque équipe;
- Convenir de leur attribution par ancienneté aux employé-es qui répondent aux exigences du poste en question.

### **Cadres et gestionnaires : au boulot!**

Lorsque nous affirmons que le million d'heures travaillées par les employé-es temporaires en

2021 correspondent à 400 postes permanents, nous exprimons une réalité. Pas une demande de négociation.

Pour le comité de négociation du STTRC-CSN, il n'a jamais été question d'appliquer une solution automatique du type « 2000 heures = un poste permanent ». Toutefois, quand on constate que dans certaines équipes de travail, plus de la moitié des heures travaillées le sont par des employé-es précaires, nous croyons que l'employeur et les salarié-es trouveraient mutuellement avantage à corriger la situation.

**Visiblement, cette analyse des besoins opérationnels de la Société Radio-Canada n'a pas été faite, malgré les promesses répétées du comité patronal de négociation.**

Et force est de constater, malheureusement, que les cadres, gestionnaires et chefs d'équipe – soit l'ensemble de la partie patronale – n'ont pas été mis dans le coup par le comité patronal de négociation. Il ne faudrait donc pas se surprendre que ceux-ci soient interpellés, au cours des prochains jours, au sujet des travaux qu'ils auront à effectuer pour contribuer à la consolidation et la stabilisation des équipes de travail dont ils ont la responsabilité.



**Parce que  
Radio-Canada,  
c'est nous**